



PROJET PEDAGOGIQUE ASPTT CARCASSONNE

Stage de ski et de snowboard

Déclaré à la DDCSPP de l'Aude

n° : 0110345SP000118

ASPTT CARCASSONNE
CLUB OMNISPORTS
cultivons vos envies

**Du 21 au 26
Février 2021**

**STAGE DE SKI-
ALPIN et de
SNOWBOARD**

HÔTEL ABRIGALL

**STATION :
MASELLA
ESPAGNE**

TRANSPORT



**ASPTT
CARCASSONNE**

Rue Marceau Perrutel
prolongée
BP 585
11009 CARCASSONNE cedex

TEL : 04 68 47 37 84

Mél :
ski.carcassonne@asptt.com

<https://carcassonne.asptt.com/>

Stage de Ski, vacances d'hiver, du dimanche 21 au vendredi 26 Février 2021, à Masella (Pyrénées Espagnoles). Organisé par la section ski de l'ASPTT Carcassonne, conjointement avec la section ski de l'ASPTT Ariège.

Public accueilli

Enfants et adolescents de 7 à 17 ans (autonomes dans les actes de la vie courante), licenciés à la Fédération Française de Ski, pratiquants débrouillés à experts en ski et/ou snowboard. Niveau de pratique minimum 1ère étoile de ski, goomie rider en snowboard.

30 à 40 stagiaires

L'encadrement sera assuré par des moniteurs fédéraux (MF1 et MF2), et accompagnateurs licenciés à la FFS et membres de l'ASPTT Carcassonne.

HEBERGEMENT



Les participants sont logés au pied des pistes à l'hôtel : Abridall (une étoile), à Masella (Avinguda Peu Pista, Masella, 17538 Girona Espagne - tel+34972891760)

L'hygiène et la sécurité des locaux ainsi que la qualité de la restauration sont garantis par la direction de l'hôtel, avec, bien évidemment, un droit de regard des organisateurs. Un exercice de confinement sera programmé en début de séjour avec le concours du personnel hôtelier.

Selon la réglementation Espagnole, les gestes barrières seront respectés : port du masque dès 6 ans dans les transports, les lieux clos et les files d'attentes. Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition.

Le couchage est prévu dans des chambres de 4 à 6 personnes, chacune pourvue d'un bloc sanitaire et douche. Filles et garçons seront donc séparés et la répartition se fera par tranche d'âge et affinité.

ENCADREMENT

Les encadrants sont bénévoles, diplômés et majeurs.

4 à 6 moniteurs et 3 accompagnateurs, dont une IDE et 3 secouristes.

Ils assureront tant le perfectionnement des sports de glisse sur les pistes, activités obligatoires et raison d'être du stage ; que la gestion du quotidien, et des activités hors ski et animations (voir programme du séjour).

Le Président de la section, MF2 est le Directeur du stage.

Une évaluation des élèves sera faite le lundi matin pour déterminer les différentes classes de niveau.

Programme du séjour :

PROGRAMME MASELLA du 21 au 26 Février 2021

Dates	Matin		REPAS Détente	Après-Midi			Soirée	
Dimanche 9 Février				14h 00 à 17 h 00	17h 00 à 19h00	19H00	19H30	20H30 à 22H00
				Transport en bus de Carcassonne vers Masella	Installation dans les chambres, découverte de la station à pied	Douches Toiletttes	Repas Abrigall	Détente Et Coucher
Lundi 10 Février	8H00 à 9H00	9h00 à 12h00	12H00 à 14H00	14h00 à 17h00	17h00 à 19h00	19H00	19H30	20H30 à 22h00
	Petit déjeuner Salle de restaurant	SKI, SNOWBOARD Station Masella	Pause repas Abrigall	SKI, SNOWBOARD Station Masella	GOUTER activités d'éveil, accès à la salle de jeux, Promenade encadrée	Douches Toiletttes	Repas Abrigall	Soirée cinéma
Mardi 11 Février	8H00 à 9H00	9h00 à 12h00	12H00 à 14H00	14h00 à 17h00	17h00 à 19h00	19H00	19H30	20H30 à 22h00
	Petit déjeuner Salle de restaurant	SKI, SNOWBOARD Station Masella	Pause repas Abrigall	SKI, SNOWBOARD Station Masella	GOUTER activités d'éveil, accès à la salle de jeux, Promenade encadrée	Douches Toiletttes	Repas Abrigall	Détente Et Coucher
Mercredi 12 Février	8H00 à 9H00	9h00 à 12h00	12H00 à 14H00	14h 00 à 17h00	17h00 à 19h00	19H00	19H30	20H30 à 22h00
	Petit déjeuner Salle de restaurant	SKI, SNOWBOARD Station Masella	Pause repas Abrigall	SKI, SNOWBOARD Station Masella	GOUTER activités d'éveil, accès à la salle de jeux, Promenade encadrée	Douches Toiletttes	Repas Abrigall	Soirée dansante
Jeudi 13 Février	8H00 à 9H00	9h00 à 12h00	12H00 à 14H00	14h 00 à 17h00	17h00	18H00	19H30	20h00
	Petit déjeuner Salle de restaurant	SKI, SNOWBOARD Station Masella	Pause repas Abrigall	SKI, SNOWBOARD Station Masella	GOUTER En extérieur	Ski nocturne	Douches Toiletttes	Repas Abrigall
								21h00 à 22h00
Vendredi 14 Février	8H00 à 9H00	9h00 à 12h00	12H00 à 14H00	14h 00 à 15h30	15h30 à 18h30			
	Petit déjeuner Salle de restaurant	SKI, SNOWBOARD Station Masella	Pause repas Abrigall	Toilettes, rangement des chambres et préparation des bagages.	Transport en bus Retour Carcassonne			

Des activités seront proposées après la journée de ski comme : relaxation, récupération, activités d'éveil, promenades, jeux de société. Ainsi que des soirées à thèmes : dansante, cinéma. Sans négliger les temps de repos et d'indépendance . Une évaluation quotidienne se fera sous forme de tour de table et discussions d'où découleront les réajustements en fonction du ressenti des participants (stagiaires et encadrants).

FORMALITES ADMINISTRATIVES

Une présentation du stage auprès des adhérents a été effectuée lors de la journée porte ouverte du club. Une réunion préparatoire, avec tous les participants sera programmée dès la clôture des inscriptions, afin d'établir ensemble une charte et un règlement intérieur. De même, dès l'arrivée sur le site une réunion d'harmonisation est prévue afin de définir les règles de vie en société : horaires à respecter, pas d'alcool, pas de tabac, rappel de la législation liée au cannabis, gestion des écrans, sorties encadrées. Révision des règles de sécurité à respecter sur les pistes.

De plus, le stage en est à sa seconde édition, et nous avons ainsi préparé une organisation propre pour cette saison. Le sujet est travaillé lors de réunions, par téléphone et mails ainsi que par échanges avec les organisateurs d'autres clubs, lors des sorties skis hebdomadaires.

Les participants sont couverts par l'assurance assistance et dommages corporels Premium souscrite lors de l'adhésion à l'ASPTT.

La cession du droit à l'image a été abordée lors de la prise de licence ASPTT de même que l'autorisation de transport et de soins dans le bulletin d'adhésion à la section.

Bulletin d'adhésion :

HONORABILITE DES ENCADRANTS BENEVOLES ET PROFESSIONNELS LICENCIES

La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des articles L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport. À ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué.

☐ J'ai compris et j'accepte ce contrôle

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies, propriété de la FSASPTT, font l'objet d'un traitement informatique par la FSASPTT aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées aux Clubs, Comités Régionaux et à la FSASPTT. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits en s'adressant à la FSASPTT via l'adresse mail rgpd@asptt.com ou par courrier postal à l'adresse suivante : FSASPTT, Délégué à la Protection des Données (DPO), 5 rue Maurice Grandcoing, 94200 IVRY-SUR-SEINE.

☐ Je ne souhaite pas que les photos, les prises de vue et interviews réalisés dans le cadre de ma participation aux manifestations soient publiés et diffusés à la radio, à la télévision, dans la presse écrite, dans les livres ou sur le site internet par des moyens de reproduction photomécaniques (films, cassettes vidéo, etc.) sans avoir le droit à une compensation (cession de droit à l'image).

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Je, soussigné(e) M ou Mme _____ représentant légal de _____, certifie lui donner l'autorisation de :

- se licencier à la FSASPTT et d'adhérer à l'ASPTT pour toutes les activités
- prendre place dans un véhicule de l'association, ou une voiture particulière, afin d'effectuer les déplacements nécessaires par les compétitions sportives officielles, amicales ou de loisirs au cours de la saison. J'autorise les responsables à faire procéder à toute intervention médicale d'urgence. La personne à contacter en cas d'accident est : _____ numéros de téléphone _____.

ASSURANCE :

L'établissement d'une Licence ASPTT PREMIUM ou Événementielle permet à son titulaire de bénéficier des assurances « Responsabilité civile », « Assistance aux personnes » et « Dommages corporels » souscrites par la FSASPTT. Les assurances « Dommages corporels » et « Assistance aux personnes » sont facultatives mais la FSASPTT vous informe que les risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive peuvent donner lieu à des accidents sur lesquels il convient de s'assurer par le biais d'une assurance « Dommages corporels » ou « Assistance aux personnes ». Le montant de ces assurances compris dans le prix de la Licence ASPTT PREMIUM est de 1,84 € pour l'assurance « Dommages corporels » et de 0,23 € pour l'assurance « Assistance aux personnes ». Il est respectivement de 0,35 € et 0,10 € dans la Licence ASPTT Événementielle. Si vous ne souhaitez pas l'assurance « Dommages corporels » et/ou l'assurance « Assistance aux personnes », le montant de ces dernières sera déduit. Vous avez également la faculté de souscrire des garanties individuelles complémentaires si celles proposées ne conviennent pas à votre pratique.

REFUS D'ASSURANCE « DOMMAGES CORPORELS » ET/OU « ASSISTANCE »

En cas de refus de souscription de l'assurance « Dommages corporels » et/ou de l'assurance « Assistance aux personnes », le club doit s'assurer que le bénéficiaire a bien pris connaissance des informations assurances figurant sur la notice d'information à conserver par le licencié et qu'il prend sa décision en toute connaissance de cause.

Je soussigné(e) reconnais avoir pris connaissance :

- Du document d'information sur le produit d'assurance m'informant du résumé des garanties incluses dans le contrat d'assurance et adhérer au contrat national proposé par la FSASPTT (notice aussi disponible sur le site www.asptt.com)
- Des statuts et règlement intérieur (disponible au secrétariat de l'association)

Si le soussigné refuse de souscrire à ces assurances, il reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive pouvant porter atteinte à son intégrité physique et il coche la ou les cases ci-dessous :

- ☐ Je ne souhaite pas souscrire d'assurance « Dommages corporels »
- ☐ Je ne souhaite pas souscrire d'assurance « Assistance aux personnes »



Saison 2020 - 2021

☐ Création ou ☐ renouvellement

☐ Mr ☐ Mme

Nom _____ Adresse _____

Prénom _____

Date de nais. _____

Lieu de nais. _____ Code postal _____

Tél. domicile _____ Ville _____

Mobile _____

Email* _____

*En majuscule

Présentation d'une pièce d'identité obligatoire

Pour les postiers : N° ID _____

ADHESIONS

COTISATIONS :

☐ ENFANT (5 à 18 ans) Licence FFS + Carte FSASPTT (assurance) : 90€

☐ ADULTE Licence FFS + Carte FSASPTT (assurance) : 105€

SORTIES NEIGES :

☐ 42€ pour les enfants (5 à 18 ans) ☐ 52€ pour les adultes

SEJOURS (pension complète, transport, forfait)

☐ KARELLIS (adultes) : 700€ (6 au 13 mars 2021)

☐ MASELLA (enfants) : 410€ (21 au 26 février 2021)

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations portées ci-dessus et m'engage à respecter la réglementation de la Fédération.

A _____ le _____
Signature obligatoire (du demandeur ou du représentant légal)

Cotisation :

Certificat médical obligatoire
Ou
Renouvellement du
questionnaire de santé

L'ensemble des documents est scanné et pourra être consulté sur place.
La carte nationale d'identité est fournie par les participants le jour du départ.
Une autorisation de sortie de territoire a été fournie par les parents des stagiaires au moment de l'inscription au stage.

Autorisation de sortie du territoire :



AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)

D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)



N° 15646*01

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : _____
Prénom(s) : _____
Né(e) le : ____/____/____ à (lieu de naissance) : _____
Pays de naissance : _____

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : _____
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) : _____
Prénom(s) : _____
Né(e) le : ____/____/____ à (lieu de naissance) : _____
Pays de naissance : _____ Nationalité : _____
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :
☐ Père ☐ Mère ☐ Autre (préciser) : _____
Adresse : _____
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie
Code postal : ____ Commune : _____
Pays : _____
Téléphone (recommandé) : ____ / ____ / ____ / ____
Courriel (recommandé) : _____

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : ____/____/____ inclus.
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.
Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :
DATE : ____/____/____ Signature du titulaire de l'autorité parentale : _____
⁽¹⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 411-6 et 411-7 du Code pénal.

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :

Type de document (cocher la case) : ☐ Carte nationale d'identité ☐ Passeport ☐ Autre
(Préciser : _____)⁽²⁾
Délivré(e) le : ____/____/____
Par (autorité de délivrance) : _____

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénom, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, Il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »

SUIVI SANITAIRE

Les encadrants sont à jour des vaccinations obligatoires et fournissent un carnet de vaccinations. Ils sont en possession de la carte de sécurité sociale européenne.

L'Assistante Sanitaire, IDE, assurera le suivi (voir documents demandés à l'inscription)

Médecin généraliste : Enric Subirats, Avinguda Peu Pista, Masella - tel +34972144000

Pharmacie : Farmacia d'Alp, carrer Nord,Alp - tel +34972890201

Hôpital : Hospital Transfronterer de Cerdanya, camin d'Ur, Puigcerda - tel +34972657777

Les participants fournissent le jour du départ la carte de sécurité sociale européenne.

La fiche de liaison sanitaire a été fournie par les participants au moment de l'inscription au stage.

Fiche sanitaire de liaison des participants :

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

CERFA N° 85-0233

CETTE FICHE A ETE CONÇUE POUR RECUEILLIR LES RENSEIGNEMENTS MEDICAUX QUI POURRONT ETRE UTILES PENDANT LE SEJOUR DE L'ENFANT. ELLE EVITE DE VOUS DEMUNIR DE SON CARNET DE SANTE. ELLE VOUS SERA RENDUE A LA FIN DU SEJOUR.

I. ENFANT

NOM :PRENOM :SEXE :GARÇONFILLEDATE DE NAISSANCE :/ /

IL VACCINATIONS

Precisez s'il s'agit :

Du DT polio

Du DT coq

Du Tétracoq

D'une prise polio

RAPPELS

VACCINS PRATIQUES

DATES

ANTITUBERCULEUSE (BCG)

DATES

1^{er} VACCIN

REVACCINATION

ANTIVARIOLIQUE

DATES

VACCIN

1^{er} RAPPEL

AUTRES VACCINS

VACCINS

DATES

SI L'ENFANT N'EST PAS VACCINE

POURQUOI ?

INJECTIONS DE SERUM

NATURE

DATES

III. RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES :

RUBEOLE

VARICELLE

ANGINES

RHUMATISMES

SCARLATINE

COQUELUCHE

OTITES

ASTHME

ROUGEOLE

OREILLONS

INDIQUEZ ICI LES AUTRES DIFFICULTES DE SANTE EN PRECISANT LES DATES :

(maladies, accidents, crises convulsives, allergies, hospitalisations, opérations chirurgicales)

IV. RECOMMANDATIONS DES PARENTS :

ACTUELLEMENT L'ENFANT SUIV-IL UN TRAITEMENT ?nonouiSI OUI, LEQUEL ?SI L'ENFANT DOIT SUIVRE UN TRAITEMENT PENDANT SON SEJOUR, N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE L'ORDONNANCE AUX MEDICAMENTS.

L'ENFANT MOUILLE-T-IL SON LIT ?nonoccasionnellementouiS'IL S'AGIT D'UNE FILLE, EST-ELLE REGLEE ?nonoui

V. RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM :PRENOMS :ADRESSE (pendant la période du séjour) :

N° DE S.S.

N° DE TEL

DOMICILE

BUREAU

ADRESSE DU CENTRE PAYEUR :

Je soussigné, responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Signature :

DATE :

PARTIE RESERVEE A L'ORGANISATEUR

LIEU DU SEJOUR :Cachet de l'Organisme (siège social)

ARRIVEE LEDEPART LE

OBSERVATIONS FAITES AU COURS DU SEJOUR

PAR LE MEDECIN (qui indiquera ses nom, adresse et n° de téléphone)

PAR LE RESPONSABLE DU SEJOUR (qui indiquera ses nom et adresse)

TROUSSEAU

Un trousseau est donné aux participants prévoyant l'habillement nécessaire à la pratique des activités prévues. (Liste à titre indicatif)

Toutes les affaires doivent être marquées au nom de l'enfant et contenues dans un grand sac de voyage ou une grande valise

Le linge de toilette et les draps sont fournis

POUR LE SKI:

Skis + housse (facultatif)
Bâtons
Chaussures de ski + housse (facultatif)
1 Casque de ski
1 Masque de ski
1 Tour de cou (écharpe déconseillée)
1 Cagoule
2 paires Gants de ski étanches
1 Anorak de ski
2 Pantalon de ski (si possible)
1 Crème solaire
1 Caleçon long
2 paires Chaussettes de ski
2 Sous pulls
2 Polaires

POUR LE SOIR :

2 joggings
4 sweat-shirt
4 t-shirts
4 slips
4 paires de chaussettes
2 pyjamas
1 paire de chaussons
1 paire de baskets
1 paire d'après-skis
1 paire lunettes de soleil
1 bonnet
1 trousse de toilette contenant : 1 brosse à dents, dentifrice, gel douche, shampooing, déodorant si besoin, crème hydratante (type cold cream), protections hygiéniques si besoin.
Des mouchoirs en papier.

BILAN

Après le séjour une après-midi conviviale avec les parents permettra de dresser un bilan définitif.